



**Conseil national  
de l'information statistique**

Paris, le 30 mai 2023

N° 84/H030

## **Commission Territoires**

**Programme statistique 2023**

## Sommaire

### Services producteurs intégrés dans ce programme :

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR) Département de l'action régionale (DAR).....	3
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR Direction générale des collectivités locales (DGCL) Département des statistiques locales (DESL).....	6
Annexes. Textes des avis du programme de moyen terme 2019-2023.....	10

#### **Note de lecture**

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du programme de moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

**AVG : Avis généraux**

**TRT : commission « Territoires »**

**EQRT : commission « Emploi, qualification et revenus du travail »**

Les textes des avis généraux et des avis de la commission « Territoires » figurent en annexe.

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**  
**Insee**  
**Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)**  
**Département de l'action régionale (DAR)**

---

## **0. Orientations pour 2023**

---

L'activité du Département de l'action régionale (DAR) est largement orientée vers les études : réalisation d'outils et élaboration de méthodologies par la Division statistiques et analyses urbaines (DSAU), réalisation d'études, coordination des travaux des Services études diffusion (SED) en région, pilotage des investissements réalisés par les autres Pôles de services de l'action régionale (PSAR) et des travaux des autres pôles. Mais le DAR produit également des données localisées, directement ou via ses pôles, à différents niveaux géographiques (par exemple les données sur les revenus des ménages et la pauvreté, du niveau régional jusqu'aux données carroyées). Il construit des indicateurs à partir des données provenant d'autres producteurs, notamment des indicateurs sur les quartiers de la politique de la ville. Ces travaux permettent d'une part d'alimenter le site insee.fr et d'autre part de répondre à la demande des acteurs publics nationaux et régionaux, et par-delà d'atteindre le grand public.

Les travaux de 2022 ont encore été marqués par le suivi de l'impact de la crise sanitaire, dans la suite des travaux menés depuis 2020. La demande des acteurs publics locaux en information conjoncturelle s'est cependant faite moins pressante, et les notes de conjoncture régionales sont revenues à un rythme trimestriel. Parmi les conséquences de la crise sanitaire et du développement du télétravail, une demande forte des acteurs locaux concerne les choix de localisation des ménages. La dimension environnementale est également très présente dans les préoccupations des acteurs locaux ; le réseau de l'action régionale y répondra en partie par des travaux conjoints avec le Service des données et études statistiques (SDES) sur la consommation d'espace (en lien avec les conséquences locales de l'objectif de zéro artificialisation nette – ZAN,) sur les émissions de CO2 et sur la précarité énergétique (sujet en lien avec la hausse actuelle des prix de l'énergie).

Le département de l'action régionale contribuera également, à un niveau technique, aux travaux sur la définition des périmètres des prochains quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et la Direction générale des Collectivités locales (DGCL).

En termes d'organisation interne à l'Insee, on peut mentionner que la responsabilité de la production des comptes régionaux (PIB et revenus disponibles bruts des ménages) sera transférée au Département des comptes nationaux (DCN), avec les moyens afférents, ce qui permettra une meilleure articulation entre les comptes régionaux et nationaux.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

---

Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débiteront en 2023, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2023.

Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2023 ou qui entreront en production en 2023.

Le cas échéant, le lien avec un avis de moyen terme du Cnis sera précisé en référence aux annexes 1 et 2.

**Les travaux permanents ne sont pas listés ici.**

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet.

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

L'Insee diffusera en open data les adresses géolocalisées des inscrits du Répertoire électoral unique (REU), avec l'appartenance à un bureau de vote pour chaque adresse. À partir de ces données, on cherchera à identifier le périmètre correspondant à chaque bureau de vote et à produire quelques statistiques sur ces périmètres. Cela pourrait permettre, par exemple, d'analyser de façon agrégée le lien entre niveau de vie et taux de participation aux élections, à un niveau infracommunal (**avis AVG 5**).

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Une refonte de l'application Base Permanente des Équipements (BPE) est en cours pour l'adapter à l'architecture informatique. La nouvelle application intégrera une nouvelle gestion des métadonnées, des contrôles qualité systématisés ainsi qu'une meilleure géolocalisation des équipements (**avis TRT 9**).

Une refonte du dispositif Filosofi (fichier localisé social et fiscal) est en cours, pour l'adapter et le pérenniser suite à la disparition de la taxe d'habitation, afin de continuer à produire et même enrichir les indicateurs territoriaux sur les niveaux de vie et la pauvreté (**avis AVG 2 et AVG 5**).

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet.

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Sans objet.

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2023

Appariements prévus en 2023 pour le compte du service (qui en sera responsable de traitement) et utilisant le code statistique non signifiant (CSNS).

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
« Étudier la vulnérabilité énergétique des ménages - partie logement » (investissement du pôle Analyse territoriale, qui sera ensuite utilisé par les Directions régionales de l'Insee pour leurs études)	Fideli 2019, 2020, 2021 et millésimes ultérieurs	Insee	Enquête annuelle du recensement 2019, 2020, 2022 et ultérieurs	Insee	Champ Fideli, ensemble des ménages
« Étudier la vulnérabilité énergétique des ménages – partie transport » (investissement du pôle Analyse territoriale, qui sera ensuite utilisé par les Directions régionales de l'Insee pour leurs études)	Fideli 2019, 2020, 2021 et millésimes ultérieurs	Insee	RSVERO (Répertoire statistique des véhicules routiers)	SDES	Champ Fideli, ensemble des ménages

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**  
**Direction générale des collectivités locales (DGCL)**  
**Département des statistiques locales (DESL)**

---

## **0. Orientations pour 2023**

---

Le Département des études et des statistiques locales (DESL) de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) recueille, contrôle, traite et analyse des données provenant essentiellement de sources statistiques administratives dans le domaine des collectivités locales : finances et fiscalité locales, suivi des agents de la fonction publique territoriale, suivi des évolutions des structures territoriales. Il répond aux demandes internes sur ces domaines et exploite les sources statistiques disponibles en mettant à disposition les résultats, données et études produites sur ces thématiques. Le Département a en outre la responsabilité du système d'information sur l'intercommunalité (Aspic-Banatic). Certains sujets relatifs à la cohésion et aménagement du territoire sont également pris en compte, comme les travaux autour de la révision des zones de revitalisation rurale (ZRR) ou également de la révision des quartiers de la politique de la ville (QPV). Par ailleurs, le chef du DESL est co-rapporteur de deux instances au sein du Cnis (commission territoires et commission nationale d'évaluation du recensement de la population, la Cnerp).

Les progrès réalisés ces dernières années dans le domaine des délais de production, de la consolidation des comptes, de l'analyse de la diversité de comportement des collectivités locales, seront poursuivis. En outre, nos travaux continueront de permettre de mieux analyser les ressources des collectivités locales ainsi que leurs disparités en termes géographiques et de composition. Il s'agira aussi de poursuivre les analyses autour des difficultés rencontrées par les collectivités locales du fait des conséquences de la crise énergétique qui a commencé à peser sur l'économie en 2022. L'analyse des disparités à l'œuvre entre collectivités sera centrale dans ce cadre.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

---

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débiteront en 2023, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2023.*

*Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2023 ou qui entreront en production en 2023.*

*Le cas échéant, le lien avec un avis de moyen terme du Cnis sera précisé en référence aux annexes 1 et 2.*

**Les travaux permanents ne sont pas listés ici.**

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet.

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Dans le cadre des travaux d'exploitation des résultats issus du rapport social unique (RSU) de l'année 2021, il s'agira cette année de récupérer et d'analyser les données collectées auprès des collectivités *via* les centres de gestion puis transmises par le centre de gestion de Versailles selon un nouveau format. Ensuite, ces données feront l'objet des traitements statistiques adéquats en termes d'apurement, redressements, pondérations et calage en vue d'établir de premiers résultats.

Parallèlement, le DESL contribuera à l'adaptation des barèmes et des pondérations dans le cadre de l'élaboration de l'index égalité femmes / hommes (notamment sur les rémunérations) pour les plus grandes collectivités locales. Cela fait suite à des travaux initiés et repris par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFF) fin 2022.

Notre projet de refonte technique et fonctionnelle de l'application Aspic-Banatic sur le suivi des intercommunalités devrait aboutir fin 2023 par la mise en production d'un nouvel outil modernisé. Les principaux axes de cette modernisation portent sur une plus grande ouverture des données (avec mise en place de services web sous forme d'API), sur la rationalisation de certains processus métiers (gain en ergonomie), et sur une mise à jour complète de la nomenclature des compétences. Un prestataire a en charge les développements informatiques (MOE) et un autre nous accompagne en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA).

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Dans le domaine des travaux statistiques relatifs aux finances et la fiscalité locales, plusieurs investissements nouveaux sont prévus. En premier lieu, le DESL sera mobilisé pour analyser l'impact de la crise énergétique sur les finances des collectivités grâce à l'examen des comptes de gestion de l'année 2022 qui nous seront transmis par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) au printemps 2023.

Ensuite, une analyse spécifique sur les finances des communes touristiques devrait être conduite. Dans le même esprit, une analyse des finances des communes du périurbain devrait être entreprise. Dans les deux cas, il s'agira d'examiner si ces communes présentent des spécificités du point de vue de leur situation financière.

Par ailleurs, nous engagerons une analyse sur les finances des départements dans le but d'examiner si en termes d'investissement et de fonctionnement, il existe des différences notables suivant que ce sont des territoires en décroissance démographique continue vs des départements en forte augmentation démographique (départements à métropole, des littoraux océaniques et méditerranéens).

En outre, un état des lieux sur la situation des collectivités locales vis-à-vis de l'endettement pourrait être mené, avec un regard rétrospectif sur plusieurs années, et avec une décomposition selon le niveau de collectivité considéré.

Parallèlement, le DESL, grâce à son statut de Service statistique ministériel (SSM), assurera l'exploitation des données douanières individuelles pour mesurer la part des entreprises exportatrices sur certains types de territoires, en lien avec une demande interne relative au suivi de la tutelle vis-à-vis d'un opérateur de l'État.

Enfin, en matière de fiscalité locale, les travaux engagés fin 2022 visant à dresser un bilan sur la situation des collectivités qui collectent la taxe GEMAPI (taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) devrait déboucher sur une étude au premier trimestre 2023.

Dans le domaine des travaux statistiques relatifs à la fonction publique territoriale, un chantier conséquent va porter au début 2023 sur l'expertise des données issues du Système d'information sur les agents des services publics (Siasp) 2021 pour la partie EQTP (équivalent temps plein) et rémunérations. Nous observons notamment que le passage à la déclaration sociale nominative (DSN) rend les travaux de validation de Siasp (sur ces volets EQTP et salaires) plus délicats [Ce travail fait notamment le lien avec l'avis de moyen terme **EQRT10**]. Par ailleurs, une exploitation des résultats des enquêtes conditions travail de la DARES de 2016 et 2019 sur le champ des collectivités locales, avec éventuellement une ventilation par niveau de collectivité, sera réalisée, pouvant déboucher sur une publication dans le cas où les analyses menées apporteraient une valeur ajoutée par rapport aux travaux déjà conduits, notamment par le SSM fonction publique.

Enfin, une première analyse des effets quantitatifs de la réforme relative au financement de la formation des élus, votée en 2021, pourrait être commencée en fin d'année 2023, en utilisant les comptes de gestion relatifs à l'année 2022.

[*Nota bene* : tous les travaux présentés ci-dessus dans la rubrique 1.3 permettront d'éclairer les avis de moyen terme **AVG5** et **TRT 10**]

#### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Dans le cadre de la refonte de l'application Aspic-Banatic sur le suivi des intercommunalités, un volet spécifique porte sur la révision complète de la nomenclature des compétences exercées par ces collectivités en distinguant les compétences obligatoires et les compétences facultatives. En 2023, cette nomenclature sera intégrée au nouvel outil et fera l'objet d'un déploiement avant l'ouverture de l'application au grand public afin que les préfetures puissent mettre à jour les situations des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en fonction des nouveaux *item* de ce référentiel.

Par ailleurs, le DESL appuiera en interne les travaux en matière de cohésion et d'aménagement du territoire dans le cadre de la révision des zones de revitalisation rurale (ZRR) et de la révision des quartiers de la politique de la ville (QPV).



## 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le portail [www.open-collectivites.fr](http://www.open-collectivites.fr) mis en place fin 2021 constitue un élément structurant pour la mise à disposition des informations de la statistique publique sur les collectivités locales. Après une alimentation *a minima* en 2022, la dernière partie de l'année 2023 (à partir de septembre) devrait permettre d'enrichir cet outil par de nouvelles informations compte tenu d'un redéploiement de moyen programmé en interne.

[Ce travail s'inscrit dans le cadre de l'avis de moyen terme **AVG8**]

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2023

---

Sans objet.

## Annexes. Textes des avis du programme de moyen terme 2019-2023

---

### Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme du Cnis (liste exhaustive)

#### Développement durable

##### **AVG 1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance**

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

##### **AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité**

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

#### Numérique

##### **AVG 3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique**

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

##### **AVG 4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique**

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

#### Territoires

##### **AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales**

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

##### **AVG 6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales**

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

#### Méthodes et diffusion

##### **AVG 7. Développer les appariements entre sources de données**

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

## **AVG 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public**

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

---

## **Annexe 2 - Avis de moyen terme des commissions du Cnis**

### **Commission Territoires (liste exhaustive)**

#### **Des indicateurs pour les territoires, y compris ultra-marins**

##### **TRT 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires**

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition.

##### **TRT 2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer**

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

#### **Des outils et méthodes**

##### **TRT 3. Délimiter les territoires**

Le Conseil recommande que les travaux menés sur les découpages statistiques territoriaux se poursuivent, en cohérence avec les travaux conduits au niveau européen, afin de disposer de zonages adaptés au besoin d'observation des phénomènes localisés, par exemple le fonctionnement du marché du travail, le développement de l'urbanisation, l'interdépendance entre les territoires, ou encore les spécificités agricoles des territoires. Les travaux devront tenir compte du besoin de continuité des informations.

##### **TRT 4. Améliorer le géocodage**

Le Conseil encourage la poursuite des travaux visant à localiser le plus précisément possible les bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et l'emploi public et privé, afin de disposer d'informations de qualité géolocalisées ou pour des zonages très fins (données carroyées).

#### **Des thèmes**

##### **TRT 5. Disposer d'indicateurs sur les marchés de l'immobilier et du foncier**

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition et de location des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains. Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés

locaux de l'immobilier et du foncier (y compris du foncier agricole). Il demande à être régulièrement informé des travaux menés en ce sens.

#### **TRT 6. Développer l'information sur l'occupation des sols**

Le Conseil se félicite des nombreux travaux menés sur l'occupation physique des sols pour mesurer des phénomènes comme l'étalement urbain ou l'artificialisation. Il encourage leur développement, en tirant parti aussi bien des sources actuelles que des nouvelles données issues notamment des photos satellitaires.

#### **TRT 7. Mesurer et analyser la mobilité des personnes**

Le Conseil incite les services producteurs à poursuivre la construction d'un système d'informations donnant une vision complète de la mobilité sur un territoire, qui concerne à la fois les infrastructures et services de transports offerts, et les flux de déplacements des personnes. Il demande notamment de couvrir l'ensemble des modes de transport, tout en veillant à la cohérence des informations recueillies.

#### **TRT 8. Estimer la population présente sur le territoire**

Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique d'un territoire. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que les travaux d'expertise des nouvelles sources de données se poursuivent dans l'objectif de mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année.

#### **TRT 9. Mesurer l'accès aux équipements et services**

Le Conseil constate les progrès effectués pour mieux connaître les équipements et services présents dans les territoires ainsi que leur accessibilité. Il encourage, d'une part, à élargir le champ des équipements et services observés, d'autre part, à améliorer les mesures de distances et de temps d'accès. Enfin, il invite les producteurs à expertiser de nouvelles sources pour produire des indicateurs de fréquentation des équipements et services.

#### **TRT 10. Étendre l'information sur les collectivités locales**

Le Conseil soutient le développement d'un système d'information partagé entre l'État et les collectivités locales. Il demande que soient poursuivis les efforts qui visent à produire des informations sur les collectivités locales ainsi que sur les entreprises publiques locales (notamment sur les finances et la fiscalité locale, et sur l'emploi public) et à les mettre à disposition de manière à enrichir les portraits de territoire et permettre des analyses comparatives.

### **Commission Emploi, qualification et revenus du travail (avis cités)**

#### **EQRT 10. Suivre le déploiement de la déclaration sociale nominative**

Le Conseil suivra avec attention le déploiement de la déclaration sociale nominative (DSN) qui enrichira considérablement le contenu du système d'information sur l'emploi et les revenus, particulièrement en termes d'analyse des parcours.